



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS PHILATÉLIQUES

## DOSSIER DE DEMANDE DE PATRONAGE

### EXPOSITION – NIVEAU 2

Régionale  Quelle région ?

Interrégionale  Quelles régions ? (avec continuité territoriale) :

Avec Congrès  Date : ..... Sans Congrès

Groupement Philatélique Régional : .....

Association organisatrice : .....

.....

Numéro d'affiliation à la FFAP : .....

Adresse pour la correspondance : .....

.....

Code postal :  Ville : .....

Tel. Fixe \* : ..... Tel. Portable \* : .....

Mail \* : ..... \* mentions obligatoires

**Date de l'exposition :** .....

**Lieu de l'exposition :** .....

**Département :** ..... **Ville :** .....

Nombre de feuilles prévues : .....

Droit de cadres Adultes : OUI  Montant : ..... NON

Droit de cadre Jeunesse : Pas de droit de cadre pour la Jeunesse

**Ce dossier doit être établi en deux exemplaires, qui seront adressés au Président du Groupement Philatélique Régional dont la mission est d'en transmettre un exemplaire à la Fédération (Voir Règlement Général des Expositions).**

Date d'envoi au Groupement Régional : .....

Date d'envoi à la Fédération : .....

Décembre 2018

## Pièces à joindre :

- Règlement de l'exposition signé par l'organisateur
- Liste des membres du Comité d'organisation  
avec : adresse, téléphone fixe, mobile \*, mail \* (\*mentions obligatoires)
- Proposition nominative et catégorielle pour le jury .  
avec : adresse, téléphone fixe, mobile \*, mail \* (\*mentions obligatoires)

*Pour les élèves-jurés : préciser l'association d'appartenance et joindre la photocopie du passeport philatélique)*

- Avis du groupement régional.
- Avis des présidents des groupements intéressés.  
*(uniquement dans le cas d'une exposition interrégionale)*
- Attestation assurance responsabilité civile organisateur d'exposition.
- Liste descriptive des souvenirs mis en vente avec prix de vente au public

## Décision de la Commission :

Date :

Commentaires :

Représentant fédéral : .....

Groupement(s) et association organisatrice prévenus le : .....

Décembre 2018